

CODE VESTIMENTAIRE

Nous montrons **notre vrai visage** et tissons des liens authentiques.

Nous sommes une équipe de personnes qui **mettent fièrement en valeur le tablier vert** en portant des vêtements de la palette de couleurs autorisée.

Nous **faisons honneur à la marque Starbucks** en revêtant des vêtements propres, repassés, ourlés et en bon état.

Nous démontrons notre **engagement professionnel** envers la sécurité des clients et des partenaires en respectant les lignes directrices en matière de salubrité alimentaire.

La présente section s'applique à tous les éléments du code vestimentaire, notamment les cheveux et le visage, le tablier, les hauts, les pantalons, les shorts, les robes, les jupes et les chaussures.

PALETTE DE COULEURS

La palette de couleurs a été choisie afin de mettre en valeur le tablier vert. Une petite touche d'une autre couleur est permise sur les cravates, les foulards, les hauts, les chaussettes et les chaussures.



Noir



Gris



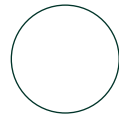
Marine



Brun



Kaki



Blanc
(hauts seulement)

OUI

Palette de couleurs

Vêtements propres et repassés

Vêtements pratiques pour le service de la nourriture

Hygiène personnelle

Vêtements sécuritaires pour le service de la nourriture

NON

Vêtements troués, déchirés, transparents ou trop décolletés

Motifs, inscriptions ou grands logos

Vêtements d'entraînement

Hauts à capuchon

Sous-vêtements visibles

Parfums ou produits capillaires parfumés

Colorant capillaire temporaire en aérosol ou scintillant

Vernis à ongles ou faux ongles*

Bijoux aux mains ou aux avant-bras, y compris les montres et les bracelets ou serre-poignets et les bagues (à l'exception d'un seul anneau lisse dépourvu de pierres et de gravures**)*

* La réglementation fédérale en matière de salubrité alimentaire interdit ces éléments en raison des risques de contamination.

DE LA TÊTE AUX PIEDS

CHEVEUX ET VISAGE

- Certains chapeaux personnels, comme les tuques longues, les chapeaux à petits bords, les casquettes de baseball ou autres couvre-chefs qui tiennent bien en place peuvent être portés. (Starbucks fournira un chapeau au besoin.)
- Les cheveux doivent être attachés pour qu'ils ne tombent pas sur le visage. (La moustache et la barbe doivent être bien taillées.)
- Un bijou de perçage au visage dont la taille ne dépasse pas celle d'une pièce de dix cents est permis**
- Les boucles ou trous d'oreilles ne doivent pas dépasser la taille d'une pièce de vingt-cinq cents**
- Les tatouages sont permis, sauf sur le visage et la gorge. En outre, ils ne doivent pas contenir d'images ou de mots de nature obscène, grossière, raciste ou sexuelle.

TABLIER

- Rien ne doit détourner l'attention du tablier.
- Les vêtements et les accessoires ne doivent pas couvrir le tablier.
- Les épinglettes approuvées par Starbucks, y compris les épinglettes des groupes de réseautage, doivent être bien attachées**

** Non permis au Québec

DE LA TÊTE AUX PIEDS

DE LA TÊTE AUX PIEDS

HAUTS

- Les hauts doivent couvrir les aisselles et le ventre.
- Ils peuvent présenter des motifs discrets.
- Hauts approuvés par Starbucks, y compris les t-shirts des groupes de réseautage.

PANTALONS, SHORTS, JUPES ET ROBES

- Les vêtements doivent tomber au minimum 10 cm (4 po) au-dessus du genou et ils ne doivent pas traîner sur le sol.
- Les pantalons, shorts, jupes et robes doivent être de couleur unie.
- Les leggings sont autorisés uniquement s'ils sont portés sous une jupe ou une robe.

CHAUSSURES

- Les chaussures doivent être à bout et talon fermés et couvrir le dessus du pied.
- Elles doivent être munies d'un talon plat.
- Les matériaux permis sont le cuir, le cuir synthétique, le suède, le caoutchouc ou une matière imperméable similaire.
- Les chaussettes ou les collants sont obligatoires.

Des questions? Votre gérant pourra y répondre.